



nergie
tale 001
, Bureau 2.55
2

Québec, ce 25 novembre 2011
570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél.: 522-1568

PAR COURRIEL ET PAR EXTRANET

M. Jean Morin,
Directeur - Affaires juridiques TransÉnergie

Me Éric Fraser,
Affaires juridiques distribution

**Objet : R-3768-2011, Demande de modifications de règles comptables ;
Preuve de l'ACEF de Québec;
Chiffrier et demande de prolongation de délai;**

Chère consœur,
Chers confrères,

Je viens de recevoir de notre analyste un document annexe à notre preuve. Ce chiffrier devait accompagner notre dépôt du 31 octobre dernier mais a été omis.

Je demande à la Régie d'accepter ce dépôt malgré le dépassement de temps. Je ne crois pas que ce dépôt tardif nuise au traitement de notre preuve par les autres parties. Au contraire, ce chiffrier pourra répondre à d'éventuelles interrogations découlant de la lecture de notre preuve.

Espérant le présent document conforme, veuillez agréer chère consœur, chers confrères, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec.

Cc par courriel aux intervenants